

Compte rendu – Web @telier n°2

# Financements projets innovants et nouveaux services

Jeudi 21 mars 2024



# Introduction

Pour ce deuxième Web@telier 2024, l'équipe de l'ADRETS a souhaité aborder la question des financements disponibles pour les projets en faveur de l'accès aux services en territoires ruraux et de montagne, à travers la présentation du plan France Ruralités et les aides LEADER disponibles.

Le webinaire a tenté de répondre au questionnement suivant : *"Quels financements sont disponibles et comment les mobiliser ? Zoom sur les aides LEADER et France Ruralités"*



—Un lexique est accessible en page 14 pour pouvoir comprendre les sigles utilisés. —



# COMPTE-RENDU

## Introduction par un temps de présentation

Utilisation de [digipad](#) pour faire apparaître les différentes séquences de ce Web @telier, en débutant par un nuage de mots via l'outil [AnswerGarden](#).

Vous trouverez ci-dessous les réponses obtenues à la question suivante “*Comment qualifieriez vous en un mot la recherche de financements ?*”

Comment qualifieriez vous en un mot la recherche de financements

Type your answer here...

20 characters remaining

très administratif    centraliser l'info  
escape-game    complexe  
**chronophage**  
chronophage! vaste    rocher de sisyphé  
manque de temps



# FRANCE RURALITES par l'ANCT

**Intervenant** : David Armellini - chef de projet mission Ruralités au sein de la Direction des Territoires à l'ANCT.

Le Service Ruralité de l'ANCT : Il s'agit de la coordination interministérielle en lien avec les politiques publiques dédiées à la ruralité qui a été créée suite à la crise des gilets jaunes pour savoir comment mieux mettre en valeur les politiques et les leviers existants.

**Anciennement l'Agenda Rural** : Ensemble des mesures (181 au total) identifiées, fléchées, et suivies avec des indicateurs (fibre, services, couverture 4G, questions culturelles, Projet Alimentaire Territorial, etc.) pour obtenir une vision plus claire sur ce qui existe.

Il y avait un référent ruralité et un sous-préfet nommé à la ruralité (arrondissement le plus rural) : autre représentant sur les territoires pour faire avancer ce qu'il se passe et faire remonter les besoins. Connexion ministérielle et départementale

Feuille de route départementale : déclinaison local avec des priorités adaptées

Deux points par mois sont faits avec les sous-préfets pour aborder des sujets liés à l'ESS, représentation des ruralités, LEADER dans les territoires, accès aux fonds ruralités dans les territoires, the Rural Pact

Actualité européenne : [Rural Pact](#)

Exemples de mesures :

- Mise en place d'[Opération de Revitalisation des Territoires](#) en lien avec [Petite Ville de Demain](#).
- Soutien aux associations nationales : associations référentes (après suivis et soutien ou au contraire juste en piste)

Mise en place d'une étude liée au zonage et définition de la ruralité pour ensuite voir les différentes aides accessibles ⇒ L'objectif étant de mieux cibler les trajectoires des territoires avec un focus sur quatre territoires pour montrer comment se servir de l'étude.

## A savoir

Le Réseau Rural National est copiloté par le Réseau National Agricultures et Ruralités avec les régions de France avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire qui coordonne.



# France Ruralités

Un groupe de travail a été créé par rapport à l'avalanche de mesures liées à France Ruralités pour pouvoir les recentrer et mettre des enveloppes spécifiques pour chaque mesure. Le but étant de savoir comment créer certaines mesures et nourrir le PLF (Projet Loi de Finance).

Depuis janvier 2024, la majorité du plan est mobilisable.

Les **différents axes** du Plan France Ruralités :

## Axe 1 - Villages d'avenir

- Lancement en janvier, 120 chef.fe.s de projets (réparti.e.s sur l'ensemble des territoires) -> animation et suivi de l'intégration des chef.fe.s de projets (car profils variés), mise en place d'un socle commun et d'un outillage pour chaque projet
- Phase de diagnostic (variable selon les communes : très avancée ou au contraire juste en pistes).

## Axe 2 - Ruralité solutions

## Axe 3 - Aménités rurales

- *Aménité* : aire naturelle de protection, type de zonages élargis, SNAP
- 6 383 communes éligibles à 8400 communes, en attente du décret

## Axe 4 - Zones de revitalisation rurale (ZRR)

- Connexion avec une équipe universitaire : Constats et retours pour être constructifs et adaptés

## Présentation des mesures France Ruralités

[Construction d'un guide](#) qui donne toutes les mesures (32 au total) et les différents points de contact.

Les mesures les plus importantes :

- 30 millions d'euros par an pendant deux ans pour des projets de mobilité - Appui en ingénierie pour financer des projets des AOM. Ressource : Cellule France Mobilité pour l'accompagnement des projets
- Fonds de soutien à la création/rénovation de commerces en zone rurale via DDT - commerce sédentaire et itinérant.



- Médico Bus : gérés par les ARS (certains déjà en place) : 10 millions d'euros/ possibilité enveloppe préfectorale + autres aides comme LEADER
- Education rurale de qualité
- Guide de la sécurité pour les maires - diagnostic cybersécurité - 3500 enquêteurs environnementaux.
- Service gratuit de renseignements juridiques et financiers : appeler le 0970 808 809, ou FAQ.
- VTA (volontariat territorial en administration) : aide à 20 000€ (15 000 euros pour poste et 5 000 euros pour aide à l'installation du jeune) : intervention sur un projet d'ingénierie coûte moins cher à la structure parallèlement à un projet déconcentré dans les DDT
- Revalorisation des subventions pour les monuments aux morts des petites communes rurales
- Plan en faveur de l'ingénierie culturelle - auprès de la DRAC : aides, VTA culture; FIT (fond d'innovation territoriale) élargis aux territoires ruraux, mis en place d'un label
- Protection du patrimoine culturel rural : loto du patrimoine, apporter soutien à différents sites ruraux (= aide à la restauration)
- [Micro-folies](#) : 200 nouvelles implantations

Et aussi ⇒ déploiement de services civiques dans les territoires ruraux, travail de revalorisation des postes de secrétaires de mairie ainsi que mesures sur la santé, le logement (en cours de validation), les fonds ESS, les fonds lieux de convivialité.

**Prendre en compte la partie "Contacts" dans le powerpoint pour en savoir plus sur les mesures et solliciter les personnes concernées.**

## Questions / Réponses

**Q :** Concernant la mesure en faveur de la mobilité, pour les EPCI qui ne sont pas AOM, y a-t-il une possibilité de délégation partielle?

**R :** Oui, il y a la possibilité de faire redescendre la compétence sur le financement, mais le financement reste sur la partie des AOM régionales. Il y a aussi la possibilité de cumul à l'échelle du bassin de mobilité.



**Q :** Où trouver l'information sur la prime de sortie de vacances des logements ?

**R :** Cela est tout nouveau. L'officialisation de la communication va être faite prochainement par l'ANAH (lien du guide dans le powerpoint pour avoir plus de détails)

**Q :** Y a t'il des aides en faveur des tiers-lieux, notamment en termes d'ingénierie des tiers-lieux ?

**R :** Oui sur le fond de convivialité : déconcentration du fond, émergence de projet (à la main du préfet), 20 000€ par département sur *Nouveaux lieux nouveaux liens*.

**Q :** Y a t'il des aides en lien avec la Banque des Territoires en lien avec l'ingénierie des tiers-lieux ? Nous avons besoin de soutien / de quelque chose de plus accessible à l'image des *Fabriques de Territoires*.

**R :** pas d'autres chose / peut être côté Banque des territoires mais plutôt côté nouveau lieu nouveau lien

**Q :** Pour les VTA, quel est le temps du dispositif (jeune 18-30 ans) ? Combien de temps de financement ?

**R :** De 12 à 18 mois.

**Q :** Les VTA se font sous certaines conditions pour les associations. Est-ce des initiatives qui sont très à la marge ou faut-il un lien fort avec les EPCI pour les associations ?

**R :** Certaines associations d'élu.e.s peuvent le vouloir mais ça reste très limité.

### **Les petits +**

Un Appel à Manifestation d'Intérêt sortira vers juillet 2024 sur "Nouveaux lieux, Nouveaux liens" avec 11 millions d'euros positionnés sur les Fabriques de Territoires et 7 millions sur les Manufactures de proximité.



# PROGRAMME LEADER par la région Sud-PACA

**Intervenant** : Robert Gentili - référent Leader Service Biodiversité Parcs et Territoires Ruraux **Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

LEADER est un programme existant depuis 1991 et émerge d'une initiative communautaire.

½ FEADER et 40 millions LEADER sur Région Sud

L'approche LEADER est une approche ascendante, c'est-à-dire qu'elle a pour but de la mise en réseau. C'est également une approche sectorielle avec des partenariats publics/privés (gouvernance LEADER).

## Programmation dans la Région Sud sur 2015 - 2023 :

Un projet LEADER moyen était de 64 000 euros.

960 dossiers ont été programmés sur les 12 territoires LEADER de la Région - 40% de contrepartie nationale - Taux fixe pour chaque projet.

> L'intégralité de l'enveloppe FEADER a été dépensée.

> Les domaines d'intervention : Economie, innovation, nouvelle technologie, agriculture et tourisme

> L'orientation globale était très économique

## Pour la programmation qui va débuter (2023 - 2027) :

Territoires sélectionnés par la Région (autorité de gestion) : 11 territoires GAL

Territoires non éligibles : littoral, métropole.

Ils se sont basés sur le SRADDET pour les candidatures.

> Stratégie des territoires menée en concertation pour pouvoir répondre aux besoins et enjeux des territoires (73% de la région recouvert)

> Thématiques liées aux transitions générales (lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité, résilience des territoires)

> Virage important par rapport à avant où c'était plus axé sur le développement économique local alors que maintenant, ils sont tournés plus vers les services locaux, proximité, etc

Stratégie plus regroupée qu'auparavant avec 2 à 4 fiches actions par territoire.

**Autres axes développés** : "Renforcement des liens sociaux" et "Consolider les services pour tous".



### Modalités d'interventions :

- Taux d'intervention du FEADER (base du financement) passe de 60% à 80% (et 20% de contrepartie nationale)
- Programmation plus courte
- Enveloppe entre 1,3M et 2,6M€ selon les GAL
- Engagement région ; apport financement complémentaire si projet en accord avec son plan climat : bonus Plan Climat (1,9 millions d'euros annuels au niveau régional)
- Région finance 2 ETP sur chaque territoire GAL pour pouvoir piloter et animer (0,6 M d'euros)

Ils vont commencer les appels à projets d'ici le mois de **juin 2024**,

Circuit d'un projet ⇒ Va de l'idée au financement ([cf. powerpoint](#)).

**Christelle Caso du Réseau rural régional intervient en appui du programme LEADER** pour favoriser l'outillage des GAL sur quatre aspects :

- Phase d'accompagnement de manière à ce que les territoires. soit opérationnels notamment sur la phase de dépôt des demandes et sur la mise en œuvre des programmes.
- Création d'une plateforme de mutualisation partagée entre GAL pour partager des informations et construire des outils collaboratifs.
- Accompagne les GAL sur les fiches territoires et rend lisible de manière synthétique leur stratégie au travers de ces deux questionnements : Qu'est ce que LEADER et qu'est ce qu'ils peuvent financer ?
- Donne également des outils de communication à destination des GAL et des acteurs.rices des territoires concernées.

L'accès aux services est une thématique forte des GAL LEADER via le financement de Tiers Lieux, la création de poste pour favoriser l'appropriation des outils par les publics des territoires ruraux..

### Les petits +

Les contacts des territoires LEADER accessibles sur la dernière slide du powerpoint présenté.



**Équivalent Alpes du Nord** - voici le document indiquant toutes les coordonnées des animateurs.rices en Auvergne-Rhône-Alpes :  
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/6122/download?inline>

**Un conseil** : Se rapprocher vers les animations locales et connaître, ainsi les fiches actions des territoires qui concernent chacun.

## Questions / Réponses

**Q** : Y a t'il des nouveautés, notamment sur les aides financières en termes d'avance de trésorerie ?

**R** : Oui, une avance est possible jusqu'à 50% du montant (en attente de détail sur l'organisation)

Les GAL LEADER Alpes du Nord, font œuvre de plus grande fusion (territoires plus étendus), et ce qui, de fait, amène à des enveloppes plus importantes à l'échelle des territoires.

### Présentation de la CIMA par Sylvie Vigneron

Complément sur les dispositifs de financement ruraux, outils financiers alpins : Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) (partenariat entre état et deux régions) : intervention plutôt entrée alpine / transversale / innovante / avec plusieurs territoires de projets ⇒ Peut intervenir en complément des fonds présentés.

**Qui faut-il contacter ?** Sylvie Vigneron - [Sylvie.VIGNERON@anct.gouv.fr](mailto:Sylvie.VIGNERON@anct.gouv.fr)

Document associé : [convention CIMA](#)



## ECHANGES DIVERS

Outil utilisé : [Post-it colibri](#)

**Communauté de communes Ubaye - Serre Ponçon** : Souhaite développer des alternatives en termes de mobilité et à la demande à l'échelle intercommunale - Stade de l'idée pour l'instant et cherchent à identifier les fonds qu'ils pourraient mobiliser

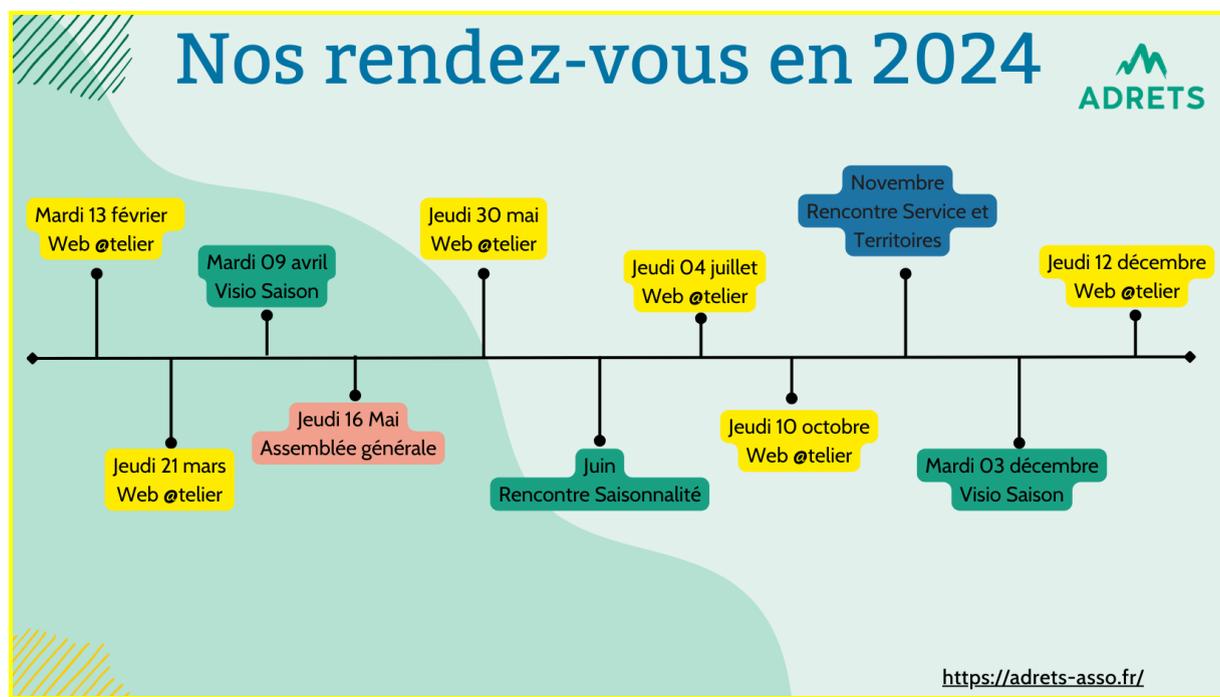
**Fabrique de Digne-Les-Bains** : Phase de structuration autour de la construction d'un réseau des tiers-lieux sur le O4 (Alpes de Haute Provence) . Il semble même primordial d'avoir du temps pour l'animation des tiers lieux sur le O4-O5 afin de fédérer.

*Autres dispositifs concernant des financements à solliciter ?* [FEDER rural](#) / Site [commun service.cc](#) de l'ADRETS (contenant les replays des web @teliers) / [Aides territoires](#)



## Et côté ADRETS !

### Présentation du calendrier 2024 de l'ADRETS



### AXE SAISONNALITE :

#### Rencontre Saisonnalité : Le 3 et 4 juin 2024 - Vallée Ubaye Serre-Ponçon

L'idée principale étant d'ouvrir sur l'habitabilité et la vie à l'année en stations alpines (conférence, ateliers, visites) - évolution vers une notion de transition des territoires de montagne ? Poser les bases d'un observatoire sur la vie à l'année en territoire de montagne.

#### [Plus d'infos sur la rencontre](#)

[Habit'Alpes](#) > plateforme et dispositif mobile - visio saison sur Habit'Alpes en avril et comment alimenter la plateforme + présentation du dispositif

Enfin, l'Assemblée générale de l'ADRETS aura lieu le 16 mai 2024 par visio.



## Campagne d'adhésion

Pour adhérer à l'association : <https://adrets-asso.fr/?Adhesion>

Informations :

- *Le montant pour une personne morale est de 100 euros et de 15 euros pour les individuels*
- *Les formats papier et numérique sont possibles pour pouvoir y adhérer.*

## Les prochaines dates à retenir

→ Prochain web @atelier > **Le 30/05 à 10h** : Thématique à venir

→ Prochain visio saison > **9/04 à 10h** : Focus sur l'habitabilité en territoire de montagne

*Des liens d'inscriptions vous seront envoyés quelques semaines en amont et vous recevrez à la suite en lien zoom pour pouvoir y participer.*

## Lexique

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion Territoriale

AOM : autorité organisatrice de mobilité

ARS : Agence Régionale de Santé

BdT : Banque des Territoires

CIMA : Commissariat Interrégionale du Massif Alpin

DDT : Direction départementale territoriale

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

GAL : Groupe d'Action Locale

SRADDET : Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

VTA : Volontariat Territorial en Administration



**Contacts Réseau Alpin ADRETS - Services :**

Noémie Lechat – [nlechat@adrets-asso.fr](mailto:nlechat@adrets-asso.fr)

**Prise de notes et rédaction :**

Noémie Lechat

Charlotte Barbey

[adrets@adrets-asso.fr](mailto:adrets@adrets-asso.fr)

[www.adrets-asso.fr](http://www.adrets-asso.fr)



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

